SERMON XXXVII.

Sur I. Iean ch. v. verſ. 16. 17.

Si quelqu'vn voit ſon frere pecher du peché qui n'eſt point à mort, il requerra à Dieu, & il lui donnera la vie : voire à ceux qui ne pechent point à mort. Il y a vn peché à mort, ie ne di point que tu pries pour ce peché là. Toute iniquité eſt peché : mais il y a quelque peché qui n'eſt point à mort.

AV chapitre dixſeptieme du Deuteronome, quand il eſt parlé des choſes dont le Sacrificateur auroit à iuger, il eſt fait mention de la difference *entre lepre & lepre* : & au chapitre treizieme & quatorzieme du liure du Leuitique ſont amplement deduits les diuers degrés ou differentes eſpeces de lepre. Il y en auoit de curable, & il y en auoit d'incurable laquelle eſtoit ſi maligne & ron-

Digitized by Google

rongeante, que meſme le veſtement qui en eſtoit marqué & atteint, deuoit eſtre entierement bruſlé; & d'autre moins mauuaiſe pour laquelle il ſuffiſoit de le lauer.

Or, comme ainſi ſoit que les choſes charnelles de la Loy, & qui concernoyent le corps & l'exterieur, eſtoyent ombres & figures de celles qui ſous l'Euangile concernent la conſcience, & ſont morales, & ſpirituelles; la lepre figuroit le vice & le peché qui s'attache à nos ames; & les differentes eſpeces de lepre figuroyent les diuers degrés de corruption & de malignité dont il advient aux hommes de ſe porter à offenſer Dieu. Et partant eſt auſſi requiſe és fideles ſous l'Euangile la prudence des Sacrificateurs pour diſcerner (autant qu'il leur eſt poſſible) les diuerſes ſortes de cheutes & de pechés de leurs freres: ſoit afin que d'vne part ils ne deſeſperent pas legerement du ſalut des plus grands pecheurs, & ne ſe precipitent à les prononcer exclus pour iamais du Tabernacle celeſte: ſoit afin que, d'autre part, chacun prenne en haine le vice & l'iniquité, & ſe garde des com-

Digitized by Google

mencemens dont la suite & le progrez peut porter les hommes à vne perdition irremediable.

Car il y a cette difference entre la lepre corporelle & le peché, que celle-là estoit involontaire, nul ne l'ayant que contre son gré; & pourtant ceux qui l'auoyent estoyent dignes de pitié & non de haine, estoyent miserables & non coulpables: mais le peché est vne lepre volontaire qui rend les hommes coulpables & dignes de la haine de Dieu. Or la punition & vengeance de Dieu n'estant preparee qu'à ceux qui se plaisent au peché, & qui rejettent la gueriſon que l'Euangile leur auoit apportée, il est juste qu'elle soit tres-griéve & tres-seuere.

Nostre Apostre, mes freres, employe dans le texte que nous vous auons leu la prudence à discerner les diuerses especes de lepre spirituelle, afin qu'on n'abuse des remedes, en les employant pour celle qui est irremediable, disant, *Si quelqu'vn voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & il lui donnera à la vie, voire à ceux qui ne pechent point à mort. Il y a vn peché à mort,*

ie.

Digitized by Google

ie ne di point que tu pries pour ce peché-là. Toute iniquité eſt peché, mais il y a quelque peché qui n'eſt point à mort. Or dernierement nous vous expoſaſmes ces paroles, *Si quelqu'vn voit ſon frere pecher, il requerra à Dieu, & il lui donnera la vie:* mais quant à l'exception que l'Apoſtre fait du peché à mort, nous la reſeruaſmes à l'action preſente. Pourtant nous auons maintenant à vous traiter deux poincts, moyennant l'aſſiſtance de Dieu: l'vn de la nature du peché en general: & l'autre de la nature du peché à mort en particulier, pour lequel S. Iean defend de prier.

I. Poinct.

Le premier poinct eſt en ces mots de noſtre Apoſtre; *Toute iniquité eſt peché:* là où le mot *d'iniquité* en la langue de l'Apoſtre ſignifie ce *qui eſt contre le droit*, à ſçauoir contre le droit de Dieu. Et partant ces paroles ont meſme ſens que celles du meſme Apoſtre en cette Epiſtre chap. 3. où il dit, *Quiconque fait peché fait auſſi contre la Loy, & peché eſt ce qui eſt contre la Loy.* Ce qui nous enſeigne que ce qui conſtitue formellement

Digitized by Google

le peché eſt qu'il viole le droit de Dieu, & tranſgreſſe ſa Loy. Car comme ainſi ſoit que Dieu eſt le ſeul maiſtre & Seigneur de la conſcience, elle ne peut eſtre coulpable que par la tranſgreſſion de ſa Loy. C'eſt ce qu'en-
Iaq.4.12. ſeigne S. Iaques quand il dit, *Il y a vn ſeul Legiſlateur qui peut ſauuer & deſtruire*; car il faut que celui qui donne Loy aux ames les puiſſe ſauuer & deſtruire & enuoyer le corps & l'ame en la gehenne. Pourtant S. Paul parlant, Rom.ch. 13. des Puiſſances temporelles, auſquelles il nous faut eſtre ſujets, diſtingue leur courroux qui s'exerce par les peines qui peuuent bleſſer le corps, d'auec la conſcience qui n'a ſes eſgards qu'à Dieu, & n'eſt ſujette qu'à luy: entant qu'outre l'ire des Princes & Magiſtrats que nous auons à apprehender pour le corps, Dieu qui a authorité ſur nos conſciences nous a commandé de nous aſſujettir à eux pour les choſes de cette vie, *Pourtant*, dit l'Apoſtre, *il faut eſtre ſujets, non ſeulement pour l'ire, mais auſſi pour la conſcience*. Et pource que Dieu ſeul a impoſé Loy aux conſciences, & que c'eſt la tranſgreſſion de ſa Loy

Loi qui constitue le peché, Dauid disoit à Dieu, Ps. 51. *I'ay peché contre toi, contre toi proprement.* Car, encor qu'il eust grieuement offensé son prochain par adultere & par meurtre, il n'estoit coulpable de peché qu'entant qu'il auoit violé la Loy de Dieu, au tribunal duquel sa conscience le citoit, lors qu'estant Roy d'Israel il n'auoit à apprehender aucun tribunal humain.

Or quand nous disons que le peché est la transgression de la Loy de Dieu, il faut entendre generalement tant la Loy donnee de Dieu par la main de Moyse, que celle que Dieu a escrite naturellement dans les cœurs: celle-là n'estant sinon vne plus expresse declaration des deuoirs dont celle-ci donne naturellement les lumieres; selon que l'Apostre dit Rom. 2. que *les Gentils qui n'ont point la Loy font naturellement les choses qui sont de la Loy*; & que, *n'ayans point la Loy ils sont Loy à eux mesmes; comme ainsi soit qu'ils monstrent l'œuure de la Loy escrite en leurs cœurs, leur conscience rendant pareillement tesmoignage, & leurs pensees entr'elles s'accusans, ou aussi s'excusans.* Ce n'est pas que si les hommes de-

Digitized by Google

puis le peché ont par ſtupidité ou par malice affectee effacé en leur conſcience quelques points de la Loy de Dieu, ils ſoyent pour cela deſchargés de coulpe enuers Dieu quant à ces points là : comme, pour exemple, en ce que l'Apoſtre monſtre Rom. 7. qu'il n'euſt pas ſceu que la conuoitiſe fuſt peché, ſi la Loy n'euſt dit, *Tu ne conuoiteras point.* Car Dieu ne perd pas ſon droit pour l'ignorance que l'homme a attiree & affectee par ſon peché : & il ſuffit en ce poinct qu'on trouuera que la droite raiſon (ſi l'homme examinoit bien les choſes) oblige à ne rien conuoiter contre l'ordre de ſon Createur, & à lui ſouſmettre ſes penſees & ſes deſirs, auſſi bien que ſes actions.

Telle eſtant donc la nature du peché, d'eſtre la tráſgreſſion de la Loy de Dieu, il s'enſuit que tout peché (conſideré en ſoy) merite la peine portee par la Loy contre ſes tranſgreſſeurs, aſſ. la mort & la malediction. Il eſt bien vray que l'homme peche auec plus & moins de malice, & que ſelon cela ſa tranſgreſſion eſt plus ou moins grieue, & merite ou les plus hauts ou les moin-

dres

Digitized by Google

dres degrés de mort & malediction eternelle; mais neantmoins s'il peche il merite la mort & malediction eternelle: & si on dit d'vn acte qu'il ne merite pas la mort, il faut qu'on advouë que donc il n'eſt pas peché & tranſgreſſion de la Loy. C'eſt pourquoi Ieſus Chriſt en ſainct Matth. 5. diſtinguant les diuers degrés de peché, & rendant le plus haut degré digne des plus hauts degrés de peine (leſquels il appelle *le feu de la gehenne*) declare neantmoins que le premier & moindre degré d'vne colere injuſte eſt digne de mort; quand il dit, *Vous auez entendu qu'il a eſté dit par les Anciens, Tu ne tueras point, & qui tuera ſera punissable par iugement. Mais moi ie vous di que quiconque ſe courrouce ſans cauſe à ſon frere ſera punissable par iugement.* Or là [*eſtre punissable par iugement*] eſt eſtre digne de mort; car les Anciens en Iſrael auoyent touſiours iugé le meurtre digne de mort.

Ceci doit eſtre remarqué, mes freres, contre la doctrine de l'Egliſe Romaine, qui poſe qu'il y a des pechés veniels, à les conſiderer en eux meſmes. Ie di *à les conſiderer en eux meſmes:* autre-

Digitized by Google

ment nous advoüons qu'à les considérer quant à la dispensation de l'alliance de grace, il y en a de *veniels*, c'est à dire *pardonnables*; (car veniel signifie pardonnable) voire nous disons que tous sont veniels & pardonnables, excepté le seul peché contre le sainct Esprit duquel nous auons à parler. Mais le different entre nos Adversaires & nous n'est pas des pechés considerés au regard de la bonté de Dieu, & de la dispensation de sa grace, mais des pechés considerés en eux-mesmes, & au regard de la rigueur de la Loy & du souuerain droict de Dieu. A cet esgard nous maintenons qu'il n'y en a aucun qui ne merite la mort. Partant quand nostre Apostre dit dans nostre texte, *Toute iniquité est peché, mais il y a quelque peché qui n'est point à mort*; il veut dire qu'encor que toute iniquité estant peché meritast la mort, à la considerer selon la rigueur du droit de Dieu; neantmoins telle a esté la dispensation de la grace de Dieu enuers les hommes, que tous pechés & toutes iniquités sont pardonnables, & qu'il n'y a sinon vn certain peché qui ne l'est point; de sorte qu'il appelle

appelle ce peché *peché à mort* par excellence, ou pluſtoſt par atrocité, & par l'extreme iniquité dont il eſt commis.

Sur ce propos il faut encor conſiderer que la regeneration par le Sainct Eſprit forme dedans nous vne vie ſpirituelle, à l'oppoſite de laquelle nous appellons le regne & la domination du peché dedans les conſciences, vn eſtat de mort; ſelon que l'Apoſtre Epheſ. 2. dit, que *nous eſtions morts en nos fautes & pechés, accompliſſans les deſirs de la chair & de ſes penſées, & eſtions de nature enfans d'ire.* Or à cet eſgard quand nous parlons des cheutes & infirmités des fideles; leſquelles ont lieu dans l'eſtat de la grace & regeneration; (car, comme dit S. Iaques, *nous choppons tous en pluſieurs choſes*) nous diſons que ces pechés d'infirmité ne ſont pas à mort, pource qu'ils n'excluënt pas vn eſtat de foy & de crainte de Dieu habituelle, ni par conſequent la vie ſpirituelle & la grace de Dieu: au lieu que là où le vice regne & domine, tandis qu'il y regne & domine, il n'y a que mort & ire de Dieu. Mais noſtre Apoſtre prend le peché à mort en vn ſens plus particulier, en- Iaq. 3. 2.

Digitized by Google

tendant par peché à mort non ſimplement la domination du peché, mais vne maniere de pecher ſi atroce & ſi execrable, qu'elle paſſe au delà de la malice commune & ordinaire de ceux en qui le peché regne, & qui par ce regne du peché periſſent: entant que ceux-ci pouuoyent obtenir pardon de leurs pechés en venant à repentance, & ſe conuertiſſans à Dieu. Mais celuy que noſtre Apoſtre entend pecher du peché à mort, ne peut jamais venir à repentance, ni par conſequent obtenir pardon: ſelon que l'Apoſtre dit de ceux qui commettent ce peché, Heb. 6. *Il eſt impoſſible qu'ils ſoyent renouuellés à repentance.* Et c'eſt ce que Ieſus Chriſt enſeigne, quand il dit, Matth. 12. *Qui aura dit parole contre le Fils de l'homme, il luy ſera pardonné, mais qui aura dit parole contre le Sainct Eſprit, il ne luy ſera pardonné ni en ce ſiecle ni en celuy qui eſt à venir.* Et en ſainct Marc ch. 3. *En verité ie vous di que toutes ſortes de pechés ſeront pardonnés aux enfans des hommes, & toutes ſortes de blaſphemes par leſquels ils auront blaſphemé: mais qui aura blaſphemé contre le S. Eſprit n'aura point de pardon eternellement.*

Ceci,

Digitized by Google

Ceci, mes Freres, ne prejudicie point à la grande bonté de Dieu manifeſtee en l'alliance de grace, par laquelle il reçoit tous pecheurs qui viennent à repentance, voire iuſqu'à promettre que quand leurs pechés ſeroyent rouges comme cramoiſi, il les blanchira comme la neige. Car ces promeſſes ſont faites aux pecheurs moyennant qu'ils viennent à repentance. Et il eſt certain que là où ſe trouue la conuerſion à Dieu, là auſſi ſe trouue le pardon & la vie neceſſairement : & partant ſi celui qui a peché contre le Sainct Eſprit venoit à repentance il obtiendroit pardon. Mais c'eſt que ce peché eſt ſi atroce, que celui qui l'a commis ne peut iamais auoir la volonté & la reſolution de ſe convertir à Dieu. Or comme ainſi ſoit que la miſericorde de Dieu (laquelle lui eſt naturelle & inſeparable de ſon eſtre) n'eſt pas ſimplement & abſolument vne inclination à pardonner le peché à la creature, mais à le lui pardonner ſi elle vient à ſerieuſe repentance, & non Eſa. 1.

Digitized by Google

autrement. Là où il adviendra que la malice ſera telle, qu'elle exclurra abſolument la volonté de ſe repentir, il s'enſuit qu'elle fermera abſolument la porte à la miſericorde & au pardon.

Que ſi vous demandez, mes freres, la raiſon de la ſageſſe de Dieu en cette conduite & diſpenſation au regard de ce peché, il me ſemble qu'il la faut conſiderer en la conformité de la malice dont l'homme le commet à celle de laquelle les Diables ont peché. Car puis que ce peché eſt ſuivi de meſme condition que celui des Diables, à ſçauoir d'impoſſibilité de repentance & de pardon, il eſt à iuger qu'il eſt ſemblable à celui des Diables en atrocité de malice. Autrement Dieu, qui eſt amateur du genre humain, & qui teſmoigne ſes compaſſions enuers la nature humaine, l'inuitant à repentance, & proteſtant qu'il ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il ſe repente & que il viue, n'euſt excepté és hommes aucun

Digitized by Google

aucun peché, ſi ce peché là ne ſortoit, s'il faut ainſi dire, hors des bornes de la malice commune à la nature humaine, & ne montoit iuſqu'au poinct de la malice des Diables, & de leur inimitié contre Dieu.

II. Poinct.

Voyons donc maintenant en quoi conſiſte ce peché, & comment il ſe commet. Il me ſemble qu'il y faut conſiderer trois choſes qui le mettent au deſſus de tous autres en malice. L'vne, qu'il ſe commet apres qu'on a eu la cognoiſſance de la verité, & par conſequent contre la conſcience. L'autre, qu'il combat le total de la pieté & de la crainte de Dieu, au lieu que les autres crimes ne combattent la pieté & la crainte de Dieu qu'en quelqu'vne de ſes parties. Et la troiſieme, qu'il ſe commet d'vne volonté deliberee, abſoluë, & totale; d'où prouient vn inuincible endurciſſement. Et i'enten que, non chacune de ces choſes ſeparément, mais toutes enſemble & conjointement conſtituent le peché à mort.

Quant à la premiere, aſſauoir qu'il

Digitized by Google

eſt commis apres la connoiſſance de la verité, l'Apoſtre la poſe expreſſément, Hebr. 10. quand il dit, *Si nous pechons volontairement apres la connoiſſance de la verité, il ne reſte plus de ſacrifice pour le peché.* Et Hebr. ch. 6. quand il attribue ce peché à ceux qui *ont eſté vne fois illuminés, & ont gouſté le don celeſte, & ont eſté faits participans du S. Eſprit, & ont gouſté la bonne parole de Dieu & les puiſſances du ſiecle à venir*; & dit de tels, que *s'ils retombent, il eſt impoſsible qu'ils ſoyent renouuelés à repentance.* Là où par *les puiſſances du ſiecle à venir* il faut entendre les merueilles de l'œuure de Dieu en l'Incarnation, Mort, & Reſurrection de Ieſus Chriſt pour l'acquiſition de la felicité eternelle & celeſte aux croyans. Et faut remarquer en paſſant, que ces termes *d'auoir eſté illuminés, auoir gouſté le don celeſte & la bonne parole de Dieu & les puiſſances du ſiecle à venir*, peuuent s'entendre d'une illumination qui a donné vne foy encommencee, laquelle n'a point encor enraciné l'Euangile dans le cœur, & incorporé la perſonne à Ieſus Chriſt; n'ayant produit la ſanctification & la joye de l'eſperance celeſte, ſinon en la ſuper-

Digitized by Google

ſuperficie du cœur; telle que Ieſ. Chriſt noſtre Seigneur la propoſe par la comparaiſon de la ſemence tombee en lieux pierreux où elle n'a point pris de racine, diſant, Celui qui a receu la ſemence en lieux pierreux, eſt celui *qui oit la parole, & incontinent la reçoit auec joye; mais il n'a point de racine en ſoi-meſme, pourtant n'eſt-il qu'à temps*: de meſme qu'il dit, que celui qui a receu la ſemence entre les eſpines eſt *celui qui oit la parole de Dieu, mais en qui le ſouci de ce monde & la fallace des richeſſes eſtouffent la parole, & la rendent infructueuſe*; ou *qui ne rapporte point de fruict à maturité*, comme il eſt dit en S. Luc chap. 8. Car quant à ceux à qui l'illumination a enraciné la parole de Dieu dans le cœur par vne vraye foy & regeneration, & ont receu la ſemence en bonne terre, c'eſt à dire en cœur honneſte & bon (qui ſont les eſleus de Dieu & vrais fideles) ceux là *retiennent la parole, & portent fruict auec perſeuerance*, & rien ne les peut ſeparer de la dilection que Dieu nous a monſtree en Ieſus Chriſt. Ceci donc demeure, que le peché à mort ne ſe commet ſinon apres l'illumination de l'en- *Rom.8.38.*

Digitized by Google

tendement en connoissance de la verité. En quoi parmi la seuerité de Dieu nous auons à remarquer sa benignité, assauoir que les plus grands pechés des hommes commis par ignorance sont capables de son pardon, voire leurs impietés & les blasphemes iettés contre Dieu & sa verité auant qu'il leur eust donné la connoissance de son Euangile: selon que sainct Paul dit 1. Timoth. 1. *I'estoye auparauant blasphemateur, & persecuteur, & oppresseur, mais misericorde m'a esté faite, entant que ie l'ay fait par ignorance.* Et sainct Pierre disant aux Iuifs qu'ils
Act. 3. auoyent *mis à mort le Prince de vie*, adjoustoit qu'il sçauoit qu'ils *l'auoyent fait par ignorance*, & pource les inuitoit à repentance. Certes l'ignorance diminue de beaucoup le peché: dont Iesus Christ disoit aux Scribes & Pharisiens,
Iean 9. *Si vous estiez aueugles, vous n'auriez point de peché*, (assauoir à comparaison de ce dont vous estes coulpables) *mais maintenant vous dites, Nous voyons, pourtant demeure vostre peché.* Il falloit donc que le peché irremissible, pour estre du tout inexcusable, ne fust point commis par ignorance, mais fust semblable à celui des

des Demons, qui ont peché dans vne pleine connoiſſance de leur deuoir & du droit de Dieu.

Et c'eſt pourquoi ce peché eſt particulierement nommé peché *contre le Sainct Eſprit*, aſſauoir pource qu'il eſt contre la connoiſſance de l'Euangile que les entendemens ont par l'illumination du Sainct Eſprit : entant que la charge & fonction du S. Eſprit eſt d'illuminer les entendemens. Cela appert de ce que quand les Scribes & Phariſiens dirent que Ieſus Chriſt chaſſoit les Diables de par Beelzebub prince des Diables, Ieſus Chriſt leur appliqua d'auoir blaſphemé contre le S. Eſprit ; & neantmoins c'eſtoit contre la perſonne du Fils, & non contre celle du S. Eſprit qu'ils auoyent parlé ; mais ils auoyent parlé contre la connoiſſance de la verité de l'enuoy de Ieſus Chriſt, de laquelle le S. Eſprit auoit conuaincu leurs conſciences. Ce n'eſt pas que tous nos pechés ne ſoyent à quelque eſgard contre le S. Eſprit, entant qu'ils combattent la ſanctification de laquelle il eſt l'autheur en nous, & notamment ceux que le Prophete Pſal. 19. appelle *Matt. 12.*

Digitized by Google

offenses commises par fierté, les distinguant d'auec *les ignorances* ou pechés qui nous eschappent par erreur & sans que nous y pensions. Et l'Apostre nous exhortant Ephes. 4. à ne *contrister le S. Esprit,* entend que nous le contristons, & par consequent l'offençons, quand nous nous rendons negligens en la pieté & sanctification. Mais l'Escriture par le peché contre le S. Esprit entend vne tres-particuliere & extraordinaire resistance aux lumieres du S. Esprit, assauoir vne reiection absoluë apres les auoir vne fois reçues, comme estant peché contre le S. Esprit, par excellence, c'est à dire par vn extreme mespris de sa grace depuis l'auoir reçue.

A cela se rapporte ce que quelques-vns ont obserué, qu'il y a trois degrés de la dispensation de Dieu enuers les hommes. L'vn de la dispensation du Pere, en ce qu'il s'est communiqué tant par la Loy de Nature laquelle il a imprimée dans les cœurs, que par les ouurages de la Creation, & les effets de sa prouidence: esquels, d'vne part, ses
Rom. 1. iugemens reuelent son ire du Ciel sur toute iniquité des hommes: & d'autre part

part ſa benignité, ſa patience & ſa lon- Rom. 2. 4.
gue attente inuite les hommes à repentance : ce que S. Paul appelle *la verité* Rom. 1. 18.
que les Gentils ont *detenue en injuſtice.* 19.
La ſeconde diſpenſation eſt celle du Fils, tant en ce qu'il eſt venu au monde, qu'en ce qu'il s'eſt communiqué aux hommes par la predication de l'Euangile, pour laquelle il a donné aux hommes ſes Apoſtres, & des Paſteurs & Docteurs. Et la troiſieme eſt celle du Sainct Eſprit, entant que c'eſt ſon illumination qui fait connoiſtre aux hommes la verité de l'Euangile quand il leur eſt annoncé. Or ceux qui ont peché contre la premiere diſpenſation, à ſçauoir contre la Loy du Pere, tant eſcrite que naturelle, ont pû eſtre ſauués par l'Euangile du Fils, lequel deliure les croyans de la malediction de la Loy. Et ceux qui ont peché contre la ſeconde diſpenſation, à ſçauoir contre l'Euangile du Fils, n'en ayans pas connu & creu la verité quand il leur a eſté annoncé, mais eſtant demeurés ignorans & aueugles, ceux-ci ont pû eſtre amenés à ſalut & à foy par la troiſieme diſpenſation, à ſçauoir l'illumination

Digitized by Google

du Sainct Eſprit, par laquelle ils pouuoyent eſtre retirés de leur ignorance & incredulité. Mais ſi apres auoir receu l'illumination du S. Eſprit on vient à la rejetter totalement, il n'y a plus de moyen de ſalut ; pource qu'il n'y a plus de diſpenſation pour le ſalut des hommes apres celle du S. Eſprit.

Et ceci nous apprend, mes freres, que plus on a receu de graces de Dieu, plus on eſt coulpable de l'auoir offenſé: & que les plus meſchans & plus coulpables de tous les hommes ſont les meſchans Chreſtiens : & qu'au iour du Iugement ils ſeront plus rigoureuſement traités que les Payens & infideles. Comme auſſi Ieſus Chriſt en S. Matth. chap. 11. repreſente que ceux de Tyr & de Sidon, & ceux de Sodome, qui tous eſtoyent povres payens, ſeront plus tolerablement traités au iour du Iugement que Corazim, Betſaïda, & Capernaum, qui eſtoyent villes eſquelles il auoit conuerſé & preſché l'Euangile. Secondement, cela nous apprend que nous nous deuons ſoigneuſement garder de combattre les lumieres du S. Eſprit ; & que chacun de nous a grand ſujet de faire

Digitized by Google

faire à Dieu la priere que fait le Prophete au Pſal. 19. *Garde-moi des offenſes commiſes par fierté, qu'elles ne regnent en moi*; entendant par ces offenſes de fierté celles qui ſe commettent par rebellion contre les commandemens de Dieu, contre la lumiere de ſes inſpirations : pource que l'accouſtumance à telle maniere de pecher, conduit peu à peu au fonds du gouffre de l'impieté & de la perdition.

La ſeconde choſe que nous diſons conſtituer le peché à mort ou peché contre le Sainct Eſprit, eſt qu'il combat le total de la pieté & de la crainte de Dieu, au lieu que les autres crimes n'en combattent que quelque partie. Pour exemple, tel, apres la connoiſſance de la verité, viendra à s'abandonner à vn peché, comme à paillardiſe ou adultere, lequel ne voudroit pas s'abandonner à vn autre crime, comme à meurtre ou à blaſpheme. Telle perſonne s'abandonnera à vn eſprit de vengeance, de meſdiſance, d'orgueil & d'envie, qui ne voudroit commettre larcin ni adultere. Et tel s'abandonnera à injuſtice, fraude & auarice, ou

Digitized by Google

à paillardiſe & adultere, qui pourtãt ne voudroit nullement offenſer Dieu par renolte & abjuration de la vraye Religion, mais reſiſteroit fortement à la tentation qui lui en ſeroit preſentee: & meſmes vn tel, qui s'abandonne ainſi à certains pechés, eſpere de s'en retirer vn iour, & ſe flatte de l'eſperance de la miſericorde de Dieu. Vn tel reiette bien la crainte de Dieu ſuffiſamment pour perir eternellement, s'il meurt en cet eſtat là: (car vn crime regnant & dominant en nous, tandis que il y regne & domine, exclut la regeneration, & par conſequent la vie & le ſalut) mais il ne peche point pourtant contre le total de la pieté & de la crainte de Dieu; veu que ſe retenant par la conſideration de Dieu de commettre d'autres crimes que celui auquel il s'abandonne, il monſtre qu'il y a encor en lui quelque crainte de Dieu quoi que ſeruile, & quelque eſperance de ſe conuertir à Dieu quelque iour & de recourir à ſa miſericorde, quoi que ſon eſperance ſoit mal reglee & deſtituee de bon fondement. Au lieu que celui qui peche contre le S. Eſprit ſe moque abſolu-

Digitized by Google

ſolument des promeſſes & des menaces de Dieu, & a reſolu de les mettre ſous le pied quelques vrayes qu'elles ſoyent, & de ne faire cas que des plaiſirs, commodités & auantages du preſent ſiecle. Et c'eſt ce que i'appelle combattre le total de la pieté & de la crainte de Dieu. En cet eſtat là ſi vn homme s'abſtient de commettre quelques crimes, & vit exterieurement auec quelque honneſteté, ce n'eſt point à cauſe de Dieu, duquel (comme i'ay dit) il foule aux pieds tant les promeſſes que les menaces, mais par les ſeuls intereſts du monde, entant que quelque eſtime & reputation de vertu ciuile & morale ſe trouue vtile à ſes affaires.

Pourtant faut remarquer qu'il y en aura qui, ſans quitter la profeſſion de l'Euangile & ſans ſe departir de la communion exterieure de l'Egliſe de Dieu, combattront au dedans de leurs cœurs & reietteront le total de la pieté & de la crainte de Dieu, & pecheront contre le S. Eſprit : à ſçauoir és lieux eſquels, tous faiſans profeſſion de la vraye Religion, les intereſts du monde ne requerront pas qu'on la quitte : ou meſ-

Digitized by Google

mes en d'autres lieux, quand on a besoin de se couvrir du manteau de la profession de la Religion, pour en combattre la vertu & l'efficace par la libre conuersation qu'on aura auec ceux qui font cette profession. Ainsi S. Pierre & S. Iude parlent de certains meschans dans le corps des Chrestiens de leur temps, qui apres auoir connu la verité s'estoyent mis à se moquer de toute pieté & crainte de Dieu, & auoyent pris pour but de changer la liberté de l'Euangile en licence à toute ordure & iniquité. *Ceux-ci* (dit S. Pierre) *en prononçans propos fort enflés de vanité amorsent par les conuoitises de la chair & par insolences, ceux qui estoyent à bon escient eschappés d'entre ceux qui conuersent en erreur, leur promettans liberté; comme ainsi soit qu'eux-mesmes soyent serfs de corruption.* Il dit auparauant *qu'ils suiuoyent comme bestes brutes leur sensualité; qu'ils auoyent les yeux pleins d'adultere, ne cessans de pecher, & ayans leur cœur exercé en rapines, enfans de malediction.* Et au chapitre suiuant il les appelle *moqueurs, cheminans selon leurs propres conuoitises, & disans, Où est la promesse de l'auenement du Seigneur? Car depuis*

2. Pier. 2. 18. 19.

2. Pier. 2. 12. 14.

2. Pier. 3. 3. 4.

Digitized by Google

puis que les Peres sont endormis, toutes choses perseuerent ainsi dés le commencement. Et S. Iude, *Quelques vns se sont glissés, lesquels dés auparauant estoyent enrollés à telle damnation, gens sans pieté, changeans la grace de Dieu en dissolution, & renonçans le seul Dominateur Iés. Christ nostre Dieu & Sauueur. Ceux ci sont des taches en vos repas de charité, en banquetant auec vous, se repaissans eux-mesmes sans crainte, nuées sans eau emportees des vents çà & là, arbres dont le fruit est pourri, & sans fruict, deux fois morts & deracinés, vagues impetueuses de la mer escumans leurs vilenies; estoiles errãtes, ausquels est reserué l'obscurité des tenebres eternellement.* Et il semble que dans nostre texte l'Apostre regarde à telle sorte de gens, les comprenant sous le nom de freres, *Si quelcun*, dit-il, *voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & il lui donnera la vie, voire à ceux qui ne pechent point à mort:* cat alors on donnoit le nom de *freres* à tous ceux qui estoyent dãs la cõmunion exterieure de l'Eglise. Iude vers. 12. 13.

Ce renoncement qui se fait dans le cœur au total de la pieté & de la crainte de Dieu, & que ie pose au peché contre le S. Esprit, se verifie par les termes

Digitized by Google

de l'Apoſtre Hebr. 10. touchant celuy qui peche irremiſſiblement, quand il dit que cettui-là *aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu pour profane le ſang de l'alliance par lequel il auoit eſté ſanctifié, & qu'il aura outragé l'Eſprit de grace.* Car ces termes contiennent toute la diſpenſation par laquelle Dieu amene les hommes à ſalut, aſſauoir le ſang de Ieſus Chriſt en expiation des pechés, & l'Eſprit de grace en illumination & ſanctification des conſciences. Et les termes de *(fouler aux pieds)* doiuent eſtre entendus au ſens auquel Ieſus Chriſt dit du ſel qui a perdu ſa ſaueur, en S. Matth. 5. qu'*il ne vaut plus rien ſinon pour eſtre ietté dehors & eſtre foulé des hommes*; c'eſt à dire qu'on n'en fait aucun eſtat comme de choſe de nulle valeur. Auſſi le mot de *profane* que l'Apoſtre employe quand il dit qu'vn tel *aura tenu pour profane le ſang de l'alliance*, ſignifie en ſa langue *choſe commune*, & par cela contemptible. Ainſi ces meſchans ont tellement conſtitué le ſouuerain bien és plaiſirs & auantages de ce monde, que les promeſſes du ſiecle à venir & tout ce qui les oblige à renoncer au mon-

Digitized by Google

monde & à leurs conuoitises (comme le sang de Iesus Christ & son Esprit) leur est en mespris & en desdain : & pource ils regardent leur vocation à l'esperance du royaume des cieux, comme Esau regarda sa primogeniture, quand il dit, *De quoi me sert ma primogeniture ?* estimant qu'vn simple potage lui valoit beaucoup mieux qu'elle. Et l'Apostre appelle cela outrager l'Esprit de grace, puis que c'est tenir pour choses de neant les biens celestes & la sanctification ausquelles sa lumiere amenoit les hommes. Gen. 25. 32.

La troisieme chose qui concourt à constituer le peché contre le S. Esprit, est vne volonté deliberee, absoluë, & totale. Et c'est ce que l'Apostre exprime Hebr. 10. quand il dit, *Si nous pechons volontairement apres la connoissance de verité, il ne reste plus de sacrifice pour le peché.* Car là *pecher volontairement* se dit par excellence pour signifier vne action totalement & absolument volontaire. Et de fait, bien que toute action morale, à proprement parler, soit volontaire (car les actions de l'esprit & de la volonté ne peuuent estre forcees comme celles

Digitized by Google

du corps) neantmoins il y en a qui ne ſont volontaires qu'à certain eſgard. Pour exemple, quand vn marchand ſur mer dans la tempeſte iettera de ſes propres mains ſa marchandiſe en la mer pour ſauuer ſa vie en deſchargeant le vaiſſeau ; bien qu'il ait fait cela par ſa volonté, neantmoins cette action là ſera appelee inuolontaire, entant qu'il a eſté comme violenté par la crainte de perdre ſa vie. Il y a auſſi des actions auſquelles l'homme eſt porté ſubitement & tout d'vn coup par la violence d'vne paſſion qui a eſblouï & offuſqué ſa raiſon, & l'a pouſſé, comme par ſurpriſe, ne lui ayant pas permis de penſer à ſoi, & de peſer les ſuites & inconueniens dont ſa volonté ſe fuſt alienee ; la raiſon ayant eſté tout d'vn coup comme bouleuerſee ſans auoir eu loiſir de ſe reconnoiſtre. A peu pres comme quand vn homme ſurpris par vn tourbillon & vent impetueux eſt abbattu ſans auoir eu loiſir de ſe tenir ferme. Ainſi ſainct Pierre ſurpris par la frayeur de la mort renia Ieſus Chriſt : & Iob pouſſé par la violence du ſentiment de ſes miſeres s'eſchappa à maudire le iour de ſa naiſ-

ſance,

Digitized by Google

fance, & à ſe deſpiter contre ſon Createur. En telles actions la repentance ſubſequente monſtre que l'action n'a pas eſté bien volontaire, & qu'il y a eu de la ſurpriſe : auſſi en tel cas le peché ne conſiſte ſinon en quelques actes dont on arreſte le cours par repentance, & ne conſiſte pas en malice & corruption habituelle, en laquelle comme il n'y a point de ſurpriſe, auſſi aucun readvis ne ſurvient. Or le peché à mort n'eſt pas de cette ſorte ; il ne ſe commet point par ſurpriſe, mais par deliberation, d'une malice habituelle; & partant ne conſiſte pas en des actes paſſagers que la repentance change, mais en la continuation obſtinee des mouuemens de la volonté.

I'adjouſte que ce peché ſe commet d'vne volonté *abſoluë & totale*, pour excluure tout regret & deſplaiſir de faire ce qu'on fait. Car il y a des actions qui ſe font bien par deliberation & ſans ſurpriſe, où neantmoins la volonté n'eſt pas abſoluë & entiere, y ayant quelque regret & deſplaiſir dans le cœur de faire ce qu'on fait ; bien que la conſideration, pour laquelle on le fait, preuale.

Digitized by Google

Or au peché à mort (où l'homme agit *volontairement* par excellence) l'homme fait ce qu'il fait sans regret & sans aucun resîdu d'affection pour Dieu & pour la verité de son Euangile. Tel a renoncé à la Religion hors le temps de persecution, seulement par ambition, ou par auarice, ou par autre consideration mondaine, qui n'a pas laissé d'auoir quelque desplaisir & regret de faire ce qu'il faisoit, conseruant dedans son cœur quelque affection pour la vraye Religion, bien que l'interest du monde preualust de beaucoup sur cette affection là. Or il est vray qu'il auient à la pluspart de telles gens, par vn iuste iugement de Dieu, que cette affection qu'ils auoyent reseruee pour la Religion vá peu à peu s'effaçant, & que les interests du siecle l'estouffent par le temps : tellement qu'à la fin ils se trouuent du tout dans le peché contre le S. Esprit. Mais tant y a que tandis qu'ils reseruent quelque affection pour la verité, & qu'il reste quelque desplaisir dans leur cœur de ce qu'ils font, leur action n'est pas encor le peché contre le S. Esprit : comme il appert de ce que nous

Digitized by Google

nous en voyons quelques vns (quoi que fort peu) qui, par la misericorde de Dieu, remontent de ce gouffre & viennent à repentance, pource que leur crime n'estoit pas d'vne volonté absoluë & totale, & partant n'estoit pas encor le peché contre le S. Esprit; lequel consistant (ainsi que celui des Demons) au dernier degré de malice, ne laisse dans le cœur aucune bonne affection pour l'Euangile. De là vient que l'Apostre dit, Hebr. 10. *qu'il ne reste plus de sacrifice pour les pechés* de ceux qui pechent volontairement apres la connoissance de verité; assauoir d'autant qu'ils ont absolument rompu auec Iesus Christ, auec son sang & son Esprit, & n'ont reserué aucune fibre de sa grace pour reuenir à lui. A cela mesme se rapporte ce que l'Apostre dit, Hebr. 6. *qu'ils crucifient derechef le Fils de Dieu quant à eux, & l'exposent à opprobre*: c'est à dire que tant s'en faut qu'ils ayent plus d'estime & d'affection pour Iesus Christ & son Euangile, que pour satisfaire à leurs interests mondains, ils traitteroyent encor Iesus Christ, s'il estoit en leur puissance, comme le traitterent les Scribes & les Pha-

Digitized by Google

riſiens pour ſatisfaire à leur ambition, ou comme le traitta Iudas pour ſatisfaire à ſon auarice. Et c'eſt dequoi il y a eu diuers exemples pendant le temps des perſecutions.

Quant à eſtimer que le peché contre le Sainct Eſprit conſiſte en vne haine contre Dieu laquelle n'ait autre motif qu'elle meſme ; c'eſt à dire autre cauſe & principe que le plaiſir de reſiſter à Dieu, & autre but que celui de combattre ſa verité ; c'eſt s'abuſer, & (à mon advis) par trop reſtreindre ce peché. Car, pour exemple, les Scribes & Phariſiens qui commirent ce crime, n'auoyent point eu pour premier motif de leur conduite contre Ieſus Chriſt la haine qu'ils lui portaſſent, mais leur ambition & leur propre gloire, ne voulans decheoir de la qualité de Maiſtres & premiers Docteurs d'Iſrael, pour deuenir Diſciples d'vn Chriſt abject & contemptible ; ni renoncer à leurs vices & conuoitiſes, comme Ieſus Chriſt les y obligeoit par ſon Euangile. Et Iudas meſme eut euidemment pour motif de ſon crime l'auarice, & non l'aſſouuiſſement d'aucune haine contre Ieſus Chriſt.

Digitized by Google

Christ. Bien que j'avouë que l'amour du monde & des interests charnels excite en suite de la haine contre ce qui y est en obstacle: comme il est auenu que plusieurs ont pris en haine la Religion, pource qu'elle auoit nuit à leurs affaires, & l'ont en suite maudite & detestee en l'abjurant, à cause de l'empeschement que sa profession donneroit à leurs interests mondains; mais tout cela prouenoit de l'extreme amour qu'ils ont pour les biens de cette vie. Et il est vrai-semblable que mesme ce que le Diable s'est porté à faire la guerre à Dieu, a eu pour premier motif son orgueil & son ambition. Pour vous dire, mes freres, iusqu'où l'amour du monde peut porter les hommes, & verifier ce que dit S. Iaques *que l'amitié du monde est inimitié contre Dieu*, & que *qui veut estre ami du monde se rend ennemi de Dieu:* & ce que dit S. Paul, que *l'affection de la chair est inimitié contre Dieu.* Afin que, puis que naturellement nous ne sommes que chair, nous reconnoissions combien nous estions alienés de Dieu; & combien, veu que cette chair est encor en nous y conuoitant contre l'E-

Iaq. 4.

Rom. 8.

Digitized by Google

sprit, nous auons d'interest à la mortifier & crucifier ses conuoitises, puis que elle est capable de nous porter iusques au plus profond du gouffre d'iniquité, & transformer finalement les hommes en demons.

Et voila quant à la nature de ce peché espouuantable que nostre Apostre appelle *peché à mort* : vient maintenant la defense que nostre Apostre fait de prier pour celuy qui le commet. *Ie ne di point*, dit-il, *que tu pries pour ce peché là :* La raison de cela est, que nos prieres doiuent se conformer à ce que Dieu nous reuele de sa volonté. Or il nous a reuelé que ce peché là est irremissible, & qu'apres qu'on l'a commis il ne reste *sinon vne attente terrible de jugement, & vne ferveur de feu qui doit deuorer les adversaires.* Il ne faut pas donc prier pour la personne qui commet ce peché là. Et d'ici nous apprenons deux choses : L'vne, combien les prieres des fideles sont agreables à Dieu, puis que Dieu ne veut pas que le fidele les lui presente en vain, assauoir quand il y a absoluë impossibilité de succez ; & j'enten absoluë impossibilité, eu esgard à la nature de

Heb. 10. 27.

de la choſe. Car il y a bien pluſieurs prieres qu'on preſente à Dieu en vain pour des perſonnes, entant que, quant à l'euenement, elles periront en leurs pechés, & ne ſe conuertiront point à Dieu. Mais neantmoins, tandis que ces perſonnes là ſont en temps de conuerſion & repentance, elles ſont dans la poſſibilité du ſalut : & partant on peut & doit faire prieres à Dieu pour elles.

L'autre choſe eſt, que puis que l'employ de la priere, & la poſſibilité du ſalut de ceux pour qui on la preſente, vont à l'egal, il s'enſuit que Dieu ayant ordonné de prier pour tous hommes, & n'en ayant excepté que ceux qui pechent contre le Sainct Eſprit, il y a poſſibilité de ſalut pour tous autres, tant a d'eſtendue la bonté de Dieu, & le merite de Ieſus-Chriſt. Et c'eſt le raiſonnement de l'Apoſtre, en la premiere Epiſtre à Timothee chap. 2. *l'admonneſte*, dit-il, *auant toutes choſes qu'on faſſe requeſtes, prieres & ſupplications & actions de graces pour tous hommes ; pour les Rois, pour tous ceux qui ſont conſtitués en dignité, afin que nous puiſſions mener vie paiſible*

Digitized by Google

& tranquile, auec toute pieté & honnesteté. Car cela est bon & agreable deuant Dieu nostre Sauueur, lequel veut que tous hommes soyent sauués, & viennent à la cognoissance de verité. Car il y a vn seul Dieu, & vn seul moyenneur entre Dieu & les hommes, Rom.2.v. 4. & 5. *assauoir Iesus-Christ Homme, qui s'est donné soi-mesme en rançon pour tous, en tesmoignage en son propre temps.* Et ces mots [*en tesmoignage en son propre temps*] ont beaucoup de poids, comme portans que si bien les hommes par leur cœur endurci & impenitent s'amassent ire au jour de l'ire & du juste jugement de Dieu, Dieu les conuaincra en ce iour là des richesses de sa benignité & patience, par lesquelles il les auoit inuités à repentance, & auoit eu agreable qu'ils fussent sauués, selon qu'il le proteste Ezech.18. auec serment, quand il dit, *Ie suis viuant*, dit l'Eternel, *que ie ne veux point la mort du pecheur, mais qu'il se conuertisse, & qu'il viue.* Ainsi l'exception de prier ne regardant que ceux qui pechent contre le Sainct Esprit, monstre que la porte de la grace & de la misericorde est ouuerte à tous autres pecheurs par la repentance.

Ceux

Digitized by Google

Ceux qui pechent contre le Sainct Esprit peuuent bien estre dans le desplaisir & l'angoisse pour la misere en laquelle ils se sont volontairement precipités, mais non se conuertir à Dieu par le recours & la confiance en sa misericorde ; comme Iudas voyant l'espouuantable vengeance de Dieu contre soi rapporta bien aux Sacrificateurs & Anciens des Iuifs l'argent qu'ils luy auoyent baillé pour salaire de sa trahison : mais il n'alla pas aux Apostres & aux Disciples du Seigneur, pour recourir par ses larmes & par leurs prieres à la misericorde de Dieu ; au contraire il alla s'estrangler. Afin que quiconque vient à repentance quittant son mauuais train & le changeant en vne vie nouuelle par son recours à la misericorde de Dieu, sçache pour certain que quel qu'ait esté son desbordement il n'a iamais commis le peché contre le S. Esprit ; & qu'il experimentera que cette sentence prononcée par Salomon est d'vne verité inuiolable, *Qui confesse ses transgressions & les delaisse, obtiendra misericorde.* Prou.28. v.13.

Mais ici on demandera comment on

Digitized by Google

pourra discerner ceux qui pechent à mort, d'auec ceux qui ne pechent pas ainsi & neantmoins s'abandonnent à quelques vices & crimes apres la cognoissance de verité; veu que S. Iean presuppose qu'on les puisse discerner, quand il dit, *Si quelqu'vn voit son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & il lui donnera la vie; voire à ceux qui ne pechent point à mort. Il y a vn peché à mort, ie ne di point que tu pries pour ce peché là.* Ie respon, mes freres, premierement, qu'il y a beaucoup de difference du temps auquel sainct Iean parloit, d'auec le nostre: Car entre les graces extraordinaires du S. Esprit qui estoyent alors fort communes, estoit le don de discerner les esprits, qui a pris fin dés long temps en l'Eglise auec le don de Prophetie, le don de gueriſons corporelles, & le don de parler diuers langages sans les auoir iamais appris. Et pourtant il nous faut estre grandement retenus en nos jugemens. Secondement, ie respon que ce peché là se connoist par la reuolte de la Religion, accompagnée d'animosité à combattre & persecuter la verité. Et quant à ceux qui

1. Cor. 12. v. 10.

Digitized by Google

qui ne seroyent pas venus à la reuolte, & seroyent demeurés en la communion exterieure de l'Eglise, il se connoist par la mocquerie & les risees qu'ils persistent à faire de la pieté & de la crainte de Dieu, & par les blasphemes contre Dieu & son Euangile, dont ils accompagnent leur vie desbordée & profane.

Tels sont les characteres de ce peché au dehors. Au reste il faut bien se garder des fraudes de Satan, par lesquelles il trouble par fois les bonnes ames, taschant, au moyen d'vne melancholie extreme, de leur persuader qu'elles ont commis ce peché. A quelques-vns il veut faire passer ses vexations, & les objets qu'il presente à leur imagination, & ses suggestions, pour leurs propres actions: Comme si les traits enflammés de blaspheme & inimitié contre Dieu (lesquels il iette en leur imagination) estoyent les propres actes de leur cœur & de leur volonté. Le fidele donc qui deteste & reiette auec horreur telles pensées & conceptions, doit reconnoistre qu'elles ne sont pas siennes, mais du Diable, qui

Digitized by Google

ſeul en eſt coulpable: & que Dieu n'imputera point au fidele des actes eſquels il n'agit point, & eſquels n'y a de ſa part que ſouffrance auec extreme deſplaiſir & gemiſſemens : & que Dieu qui voit ſon cœur a agreables ſes gemiſſemens & ſes larmes. Et le fidele en cet eſtat doit attendre la conſolation que Dieu donna à Paul quand vn Ange de Satan le buffetant il cria à Dieu, & Dieu luy dit, *Ma grace te ſuffit, ma vertu ſe parfait en infirmité.*

A d'autres il veut faire paſſer des actions contre Dieu & contre la conſcience, mais qui n'ont eſté que paſſageres & ont eſté ſuivies d'amendement, pour peché contre le S. Eſprit. A quoi l'homme pouuant oppoſer que ce peché n'a point eſté habituel & permanent en lui, & que meſmes à preſent il le deteſte & en gemit, ſe gardant ſoigneuſement de n'y pas retomber & cheminant en la crainte de Dieu, il a toute matiere de conſolation & d'aſſeurance du pardon de Dieu.

Conclvsion.

Reſte maintenant, mes freres, pour finir

Digitized by Google

finir ce propos que nous considerions que, si bien Dieu manifeste vne extreme bonté enuers les hommes par l'Euangile, neantmoins, pource qu'une bonté sans courroux & vengeance est contemptible, il a esté conuenable que Dieu desployast tellement les richesses de sa benignité qu'il garentist sa bonté de mespris par vne seuere vengeance de ceux qui la reietteroyent auec insolence, malice & fierté obstinee apres l'auoir vne fois connue. Car si Iesus Christ donné pour le monde est l'effet d'vne charité immense, il falloit que le crime de fouler aux pieds ce Fils de Dieu & tenir son sang pour profane, estant extreme, fust aussi puni de supplices extremes.

Or, mes freres, ce peché estant si horrible, il faut que nous facions comme celui qui du dessus d'une haute tour regarde en bas vn profond precipice, il en prend de l'effroi, & se tient aux appuis & barrieres qu'il peut auoir autour de soi. Que de mesme, vne saincte frayeur nous saisissant, nous nous tenions fermes à Dieu par humilité & par prieres, en vaquant à nostre salut

Digitized by Google

auec crainte & tremblement.

Il faut que nous nous gardions de tout ce qui pourroit acheminer à ce peché; comme, entr'autres choses, le mespris des saintes assemblees; selon que l'Apostre nous le fait remarquer Hebr. 10. quand il se met à parler de ce peché, apres auoir dit, *Ne delaissons point nostre mutuelle assemblee, comme quelques vns ont de coustume.* A quoi il adjouste, *car si nous pechons volontairement apres la cognoissance de verité, il ne reste plus de sacrifice pour les pechés.* Il auoit veu que quelques vns, pour auoir mesprisé les sainctes assemblees, estoyent venus finalement à renoncer à l'Euangile: & considerоit que on peut de degré en degré tomber iusques au fonds de l'impieté: que quand nous commençons à nous destourner de nostre deuoir, Satan est au guet pour nous pousser plus outre, & nous faire faire, apres le premier ou second pas, vn troisieme & vn quatrieme: & que nostre corruption naturelle est capable de toutes extremités. L'Apostre donc voyant que la negligence des sainctes assemblees en pourroit apporter vn mespris, le mespris vn desdain, le desdain

dain vne haine & vne abnegation de la verité, il a voulu faire comme les matelots qui mettent des marques és endroits où ils ont veu faire naufrage par des escueils & des rochers cachés, afin que ceux qui nauigent en ces lieux là s'en gardent.

Au mespris des saintes assemblees ie join la negligence des exercices domestiques de pieté, as. des prieres, & de lecture de la parole de Dieu. Adjoustez la hantise des mauuaises compagnies, notamment des hommes impies & contempteurs de Dieu ou athees, laquelle est capable d'infecter puis à peu l'ame par leur impieté. A raison de quoi le Psalmiste recommãde l'homme fidele & bienheureux, non seulement de ce qu'il medite iour & nuict en la Loy de l'Eternel, mais aussi de ce qu'il *ne s'assied point en la chaire des mocqueurs.* Psal. 1.

Et à la hantise se rapporte les mauuais propos, & notamment ceux qui ont de la profanité & de l'impieté; car ces propos plantent bien auant dedans le cœur de ceux qui les proferent le mespris de Dieu & de sa grace.

Il faut aussi se garder des passions

Digitized by Google

charnelles, de l'auarice, de l'ambition, des voluptés. Car si nous donnons nostre cœur à ces conuoitises, & venons à constituer nostre souuerain bien en leurs objets, assau. aux richesses, honneurs, & delices de peché, il sera en suite aisé de renoncer à toute esperance des biens du siecle à venir, & de fouler aux pieds les promesses que Dieu en a faites en Iesus Christ. Et de fait, quelle autre chose fut-ce que l'auarice qui porta Iudas à ce peché, & que l'ambition qui y porta les Scribes & Pharisiens ? Il n'y a donc aucun gouffre d'iniquité & d'impieté si profond dans lequel chacune de ces passions ne puisse porter les hommes. Et c'estoit ce que l'Apostre consideroit quand il disoit, 1. Timoth. 6. que *ceux qui veulent deuenir riches tombent en la tentation & au piege, & en plusieurs desirs fols & nuisibles, qui plongent les hommes en destruction & perdition.*

Particulierement il faut se garder de pecher contre la conscience, en resistant aux lumieres qu'elle nous donne de nostre deuoir : car celui qui s'accoustumera à forcer & rompre ces barrie-

res

res que sa conscience lui opposoit, finalement foulera aux pieds tout respect de Dieu.

Et il nous faut ici souuenir du commandement de Iesus Christ nostre Seigneur, *Veillez & priez que vous n'entriez en tentation; car l'esprit est prompt, mais la chair est foible*; & de l'advertissement de l'Apostre, *Que celui qui est debout garde qu'il ne tombe.* Et faut ici poser, que ce que les eleus & vrais fideles ne peuuent tomber dans le peché à mort, est que Dieu leur fait la grace de prendre garde à eux, d'euiter les tentations, de demander à Dieu l'assistance de son Esprit, & de s'humilier continuellement en sa presence. Car c'est ce soin & cette humilité qui leur obtient le secours de Dieu, selon qu'il est dit que *Dieu fait grace aux humbles & resiste aux orgueilleux.*

Marc 14. 38. 1. Cor. 10. v. 12. 1. Pier. 5. 5.

Mais mes freres, qu'il ne vous suffise pas de ne point pecher contre le Sainct Esprit. Car si vn homme ne vient pas iusqu'à telle extremité, & cependant il laisse regner en son cœur l'iniustice, l'auarice & la rapine, la paillardise & l'ordure, la haine & l'enuie, & le defaut de

Digitized by Google

charité, ou s'abandonne à gourmandise & yurognerie, que lui seruira-il, s'il ne se retire pas de ce mauuais train, de n'auoir pas peché contre le Sainct Esprit, veu qu'il ne laissera pas de perir pour son impenitence & son endurcissement en ses pechés ? Il faut donc, il faut, mes freres, cesser de mal faire & apprendre à bien faire ; & en cet estat le Seigneur nous promet par Esaie que *quand nos pechés seroyent rouges comme cramoisi, ils seront blanchis comme la neige.*

Et puis qu'ainsi est, ô pauure pecheur, que tous tes pechés sont par la bonté de Dieu pardonnables & remissibles, ren-les pardonnés & remis en effect par ta conuersion à Dieu. Voy la benignité de Dieu qui te tend les bras en son Fils, va à lui & te presente au throne de grace qui t'est ouuert en Iesus Christ, voire va-y auec asseurance par la foy en ses promesses ; & tu y trouueras grace & misericorde pour estre aidé en temps opportun. Nostre Apostre a dit, que si quelqu'vn void son frere pecher du peché qui n'est point à mort, il requerra à Dieu, & il lui donnera la vie: & ie te di que si tu te conuertis à Dieu,

Hebr. 4.

Iesus

Iesus Christ le propre fils de Dieu requerra à Dieu, & lui presentera son sang pour toi, & partant que Dieu te donnerá la vie.

Esiouïssons-nous en cette grace, mes freres, & en recueillons le fruict par vraye foy & sanctification de nostre vie, afin que nous ayions en nous, pendant le cours de cette vie, le sentiment de la paix de Dieu, & l'asseurance de la remission de nos pechés au sang de son Fils; iusqu'à ce que vienne le temps auquel nous soyions hors de tout peril de cheute & exempts de toutes tentations, par la iouïssance d'vne parfaite saincteté & de la felicité & gloire que Dieu nous a preparee en son Paradis. Ainsi soit-il, & à lui Pere, Fils, & Sainct Esprit soit gloire és siecles des siecles.

Prononcé le 26. Avril 1648.

Digitized by Google